



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DES ARMÉES
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

Secrétariat Général pour l'Administration

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

BP 32521

45038 ORLEANS CEDEX



BUREAU DU BUDGET, DES FINANCES ET DES ACHATS

SECTION ACHATS FINANCES

APPEL D'OFFRES OUVERT

**TRANSPORT PRIVE DE VOYAGEURS PAR AUTOCAR AU PROFIT DE LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE
(JDC) ORGANISEE PAR LES CENTRES DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE**

DOCUMENT DE CONSULTATION UNIQUE (DCU)

VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION (RC), CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P),
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Date limite de remise des offres fixée au : 27 novembre 2025 à 17h30

N° 2025MB033 du 21/10/2025

Nombre de page : 41

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
A. DEFINITIONS	Erreur ! Signet non défini.
A1 – COMPLEMENT AUX DISPOSITIONS DE L’ARTICLE 2 DU CCAG-FCS	4
A2 – SIGNIFICATION DES TERMES UTILISES	4
B. MODALITES	4
C. REGLEMENTATIONS ET NORMES	4
I. OBJET DE LA CONSULTATION ET CARACTÉRISTIQUE PRINCIPALES	5
I.1 – OBJET DE L’A/C	5
I.2 – IDENTIFICATION DE PARTIES	5
I.2.1 – L’ACHETEUR	5
I.2.2 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :	5
I.2.3 – CONTACTS REFERENTS POUR L’EXECUTION DE L’A/C ET DES MARCHES ALLOTIS :	5
I.3 – FORME DE L’A/C	6
I.3.1 – BON DE COMMANDE (BDC)	6
I.3.2 – ORDRE DE SERVICE	6
I.4 – DUREE DE L’A/C	6
I.5 – ALLOTISSEMENT	6
I.6 – MARCHES SIMILAIRES	7
I.7 – PIECES CONSTITUTIVES DE L’A/C	7
I.8 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES DU TITULAIRE	7
I.8.1 – CAPACITE A EXERCER L’ACTIVITE DE TRANSPORTEUR	8
I.8.2 – RESPECT DE LA LEGISLATION SOCIALE	8
I.8.3 – DISCRETION ET CONFIDENTIALITE	8
I.8.4 – SERVICE MINIMUM	8
I.9 – GROUPEMENT D’OPERATEURS ECONOMIQUES ET SOUS-TRAITANCE	8
I.10 – ACCOMPAGNEMENT DE L’INSERTION	8
I.11 – PRIX	8
I.11.1 – UNITE MONETAIRE	8
I.11.2 – FORME DES PRIX	8
I.11.3 – CONTENU DES PRIX	8
I.11.4 – AVANCE	9
I.11.5 – REVISION DES PRIX	9
I.12 – MODALITES DE REGLEMENT DU MARCHE	10
I.12.1 – REMISE DES DECOMPTES, FACTURES OU MEMOIRES	10
I.12.2 – ENVOI DES FACTURES PAR VOIE DEMATERIALISEE	10
I.12.3 – DEPOT ELECTRONIQUE DE FACTURE	10
I.12.4 – DELAI GLOBAL DE PAIEMENT ET INTERETS MORATOIRES	11
I.12.5 – POINT D’ATTENTION LORS DE MODIFICATIONS IMPACTANT LA FACTURATION	11
I.12.6 – MODIFICATION DE STATUT DU TITULAIRE	11
I.12.7 – VALORISATION	11

I.13	CLAUSES INCITATIVES.....	11
II.	CONDITION DE LA CONSULTATION.....	13
II.1	– RAPPEL DE LA PROCEDURE.....	13
II.2	– COMPOSITION DU DCE.....	13
II.3	– MODIFICATION DU DCE.....	13
II.4	– DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	13
II.5	– MODALITES DE PRESENTATIONS DES OFFRES	14
II.6	– CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	14
II.7	– CONTENU DU DOSSIER D’OFFRE	14
II.8	– COMPLEMENT D’INFORMATION.....	14
II.9	– COPIE DE SAUVEGARDE	15
II.10	– JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	15
III.	OBLIGATIONS TECHNIQUES DU TITULAIRE.....	16
III.1	– CONFORMITE ET ETAT DES VEHICULES	16
III.2	– CAPACITE DES VEHICULES	16
III.3	– SECURITE.....	16
III.4	– EXECUTION DE LA PRESTATION	16
IV.	PENALITES ET CONTENTIEUX.....	17
IV.1	– PENALITES.....	17
	IV.1.1 – GENERALITES.....	17
	IV.1.2 – APPLICATION DES PENALITES.....	18
IV.2	– RÉSILIATION DU MARCHÉ.....	18
	IV.2.1 RESILIATION POUR FAUTE.....	18
	IV.2.2 RESILIATION POUR MOTIF D’INTERET GENERAL.....	18
IV.3	– RÈGLEMENT DES LITIGES	18
	IV.3.1 REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES ET DES DIFFERENDS.....	18
	IV.3.2 – RECOURS CONTENTIEUX.....	18
V.	DEROGATIONS AU CCAG/FCS.....	20
	Liste des annexes au DCU.....	21
	ANNEXE 1 PRESTATIONS DETAILLEES	21
	ANNEXE 2 FICHE INCIDENT.....	21
	ANNEXE 3 FICHE CONTACT.....	21
	ANNEXE 4 MODALITES D’UTILISATION « PLACE »	
	Annexe 5 DEPOSER UNE FACTURE UNITAIRE SUR LE PORTAIL DE SERVICE CHORUS PRO	

PREAMBULE

A. DEFINITIONS

A1 – COMPLEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 2 DU CCAG-FCS

- Lorsqu'il est fait mention d'un « écrit » sans préciser sa nature (forme d'envoi ou forme d'authentification), il est entendu que cet écrit peut se faire par tout moyen (courrier, courriel, télécopie, dépôt d'un document avec ou sans récépissé, etc.) ;
- Lorsqu'il est fait mention d'un délai, sans préciser s'il s'agit de jours francs, ouvrés, ouvrables ou calendaires, il est entendu que la durée se calcule en **jours francs**.
- Lorsqu'il est fait état d'une obligation de transmission de documents ou d'informations, cette transmission s'effectue **en priorité par voie dématérialisée** ;
- Lorsqu'il est fait état de « recommandé » il est entendu que la transmission pourra se faire par tout moyen qui trace un accusé de réception aux adresses postale ou électronique des parties figurant à l'Acte d'Engagement (ATTRI 1).

A2 – SIGNIFICATION DES TERMES UTILISES

- **Acheteur** : Le Pouvoir Adjudicateur
- **Soumissionnaire** : Candidat à l'A/C
- **Cadre de Réponse** : Document à remettre obligatoirement dans l'offre de dépôt et établi au regard des critères techniques d'évaluation définis par l'Acheteur. Le mémoire technique peut être fourni par le soumissionnaire en appui du Cadre de Réponse
- **A/C** : Accord-Cadre
- **AIFE** : Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat
- **ACSIA** : Agence Comptable des Services Industriels de Armement (ACSIA)
- **AOO** : Appel d'Offre Ouvert
- **BDC** : Bon De Commande
- **CCAG-FCS** : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et de Services du 01^{er} avril 2021
- **CCP** : Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 et du décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du Code de la Commande Publique
- **CSNJ** : Centre du Service National et de la Jeunesse
- **DAJ** : Direction des Affaires Juridiques
- **DCE** : Dossier de Consultation des Entreprises
- **DCU** : Document de Consultation Unique
- **DE PROXIMITE** : Notion qui permet aux encadrants de rejoindre le site JDC dans un délai acceptable pour leur mission
- **DLRO** : Date Limite de Réception des Offres
- **DSNJ** : Direction du Service National et de la Jeunesse
- **EJ** : Engagement Juridique
- **ESNJ** : Etablissement du Service National et de la Jeunesse
- **IM** : Intérêts moratoires
- **JDC** : Journée de Défense et Citoyenneté
- **MA** : Marché Alloté qui correspond au lot considéré
- **OS** : Ordre de Service
- **PLACE** : Plateforme des Achats de l'Etat
- **PPA** : Plan Prévisionnel d'Activité (PPA) élaboré par les CSNJ
- **SDPAMG** : Sous-Direction en charge de Préfiguration de l'Agence Ministérielle de Gestion

B. MODALITES

Le [Service DUME](#) est un service dématérialisé qui, à l'instar des [formulaire DC1](#), [DC2](#) et [DC4](#) de la DAJ, permet aux opérateurs économiques de prouver de manière simple et conformément au droit en vigueur qu'ils remplissent les critères de sélection d'une offre et n'entrent pas dans un cas prévu par les interdictions de soumissionner.

Le [Service DUME](#) permet également aux candidats à ne plus avoir à fournir un document lorsque celui-ci a déjà été transmis à une administration (conformément au programme « Dites-le nous une fois »). Allégeant ainsi la procédure, le DUME est également un document structuré (au format XML), conçu sur la base d'un standard européen de candidature, qui est donc interoperable et peut être réutilisé, au moins partiellement, pour d'autres procédures de passation de marchés publics.

La plateforme [e-Certis](#), également développée par la Commission européenne, a pour vocation d'être interconnectée avec le DUME et précise (d'ores et déjà) l'ensemble des documents qui peuvent être demandés lors de toute procédure de passation d'un marché public dans n'importe quel Etat membre de l'Union européenne.

Conformément à la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et la directive 2014/25/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux ainsi que l'article R. 2143-4 du CCP, les Acheteurs Publics ont l'obligation de recevoir un DUME transmis par voie électronique (eDUME) indépendamment du montant du marché concerné, les autres modes de candidature demeurant malgré tout utilisables.

C. REGLEMENTATIONS ET NORMES

Le Titulaire devra *ad minima* respecter les réglementations suivantes pour assumer les prestations décrites au DCU :

- Les prestations relèvent d'un **service privé** au sens de l'article L.3131-1 et R.3131-1 à R.3131-5 du Code des transports ;